

Prolongation

119.

Reg^t Dasfco

Le Roy Sachant le besoin qu'a le d^r

Dufautoy Capitaine dans le Regiment de Cav^{ie}

Dasfco de Vuquie a ces affaires

Et voulant luy en donner le moyen, Sa Ma^{te} luy a

donné et donne congé pendant le present mois

après lequel nuy Elle Ven et Entend qu'il retourne

a sa charge et que cependant jl doit passé absan

comme presan aux montres et revues qui se font

sautes dud^t Regiment et payé de ses appointances

et de son de la presante. fait à Versailles le

Premier May 1744

Louis

IV

M^{re} Prevost pargenon

M. Le Royer Pargenon

